

Notice Complémentaire au Référentiel Technique SNGEA

1. Utilisation des anneaux de sangles

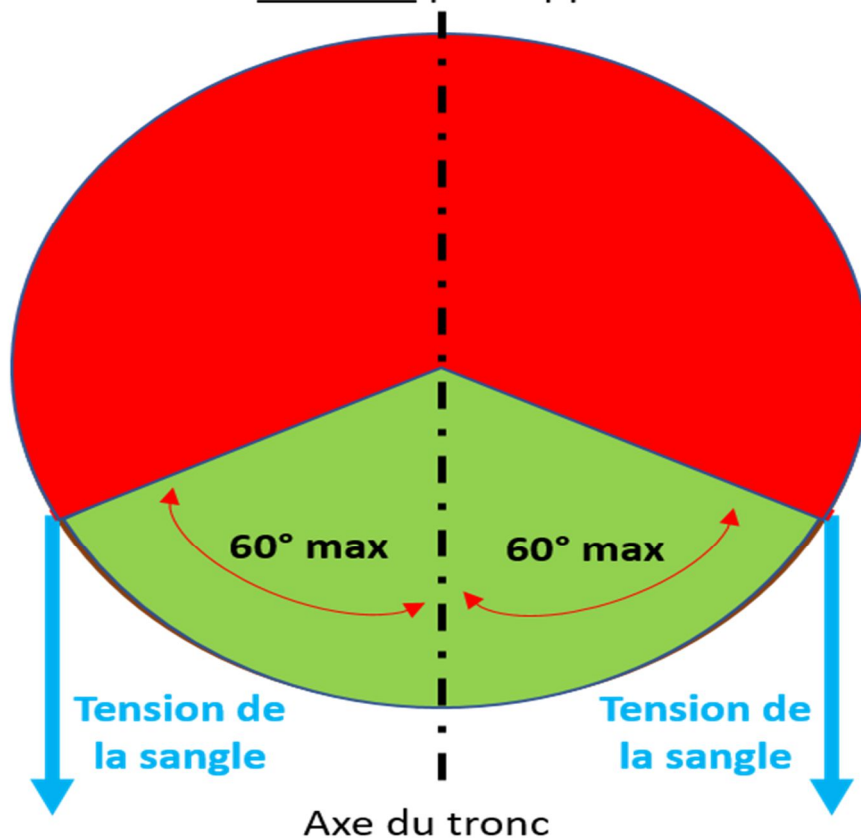
Comme décrit dans le référentiel technique du SNGEA, il est préconisé de favoriser l'installation d'anneau de sangle en pose simple ou en tour mort + pose simple ce qui garantit une résistance maximale de la sangle. *(Page 20 du référentiel)*

En revanche, dans certains cas, la pose d'anneau de sangle en tête d'alouette sera priorisée afin de limiter le glissement de la sangle autour de l'axe (exemple : lors de la pose de pont de singe).

La pose en tête d'alouette n'est pas proscrite mais ne peut être employé qu'en dernier recours et en toute connaissance de cause (réduction de la résistance et usure prématuré de l'anneau).

Ainsi la pose en tête d'alouette doit respecter les conditions suivantes :

Les sangles installées en tête d'alouette peuvent être décalées de **60° max** par rapport à l'axe du tronc



2. Utilisation des mousqueton à vis

Les mousquetons à vis ne peuvent pas être utilisés pour connecter les EGA et les participants à leur baudrier. Ces connexions sont obligatoirement réalisées avec des mousquetons 3 mouvement.

Les mousquetons à vis sont exclusivement réservés à la confection des ateliers.

Lors de la mise en place des mousquetons à vis, ceux-ci doivent être vissés tête en bas et la virole tournée à l'extérieure du tronc.

Un mousqueton tri lock peut être mis indifféremment tête en haut ou en bas, le mécanisme d'ouverture doit être tourné à l'extérieur du tronc.

Lorsqu'on met deux mousquetons sur un même dispositif d'ancrage, il faut que les viroles ne se touchent pas : un dans chaque sens, à vis et tri lock compris. Les deux mousquetons doivent être constitué de la même matière : acier OU zical.

3. Notion de double ancrage

A. Notion d'ancrage

Selon le référentiel technique du SNGEA, un ancrage est constitué de :

- **1 support d'ancrage** : l'Arbre
- **1 dispositif d'ancrage** : sangle, fausse fourche, mousqueton, poulie...

La qualité du support d'ancrage est évaluée par diagnostic biomécanique, réalisé avant toute installation.

Par convention, les différents supports d'ancrage sont identifiés selon un numéro d'axe :

- Axe 1 : tronc
- Axe 2 : branche insérée directement sur le tronc
- Axe 3 : branche insérée sur un axe 2
- Etc...

B. Notion de double ancrage

Sans que cela soit précisé dans le référentiel technique SNGEA, CEPALE a intégré dans ses enseignements la notion de Double Ancrage.

C'est un **principe général**, qui s'applique à tous les ateliers ouverts au public : principe de précaution.

Il permet de parer à une éventuelle erreur humaine à plusieurs niveaux :

- Dans l'appréciation de la résistance du support d'ancrage lors du diagnostic visuel
- Dans l'appréciation de l'état du matériel utilisé lors du contrôle de routine journalier : vice caché sur matériel non détecté
- De moindre mesure, dans l'installation du dispositif d'ancrage, exemple : mousqueton resté ouvert, frottement en fonctionnement...

C. Eléments ne nécessitant pas d'être doublés :

- La corde : à l'identique des autres activités sportives sur corde, on ne double pas la corde.
- L'axe 1 : une rupture de l'axe 1 rend en effet obsolète tout doublage d'ancrage, sa rupture correspondant à la rupture de l'Arbre lui-même !
- Remarque : à noter que le diamètre de l'Axe 1 doit être apprécié en fonction de la contrainte attendue : différente selon les ateliers de groupe 1 ou 2 et selon la tension de la corde sur un atelier de groupe 2 (analyse biomécanique)

D. Applications pratiques :

Deux règles simples à retenir :

- On double toujours le dispositif d'ancrage (sauf 1 cas particulier évoqué ci-dessous)
- On double ou pas le support d'ancrage selon les cas

Trois exemples :

- Si un cabestan est tressé avec une corde (réputée fiable), sur un axe 1 réputé fiable, il n'y a pas nécessité d'appliquer le principe de double ancrage : c'est le seul cas où le dispositif d'ancrage est constitué de la corde elle-même.
- On peut placer un deuxième dispositif d'ancrage sur un même support d'ancrage si celui-ci est réputé fiable : exemple axe 1 de 20 cm pour une moulinette, on double la sangle et le mousqueton mais on peut utiliser le même support d'ancrage.
- Pour un atelier de groupe 1, si le dispositif d'ancrage est installé à l'aisselle d'un axe 2, le deuxième dispositif d'ancrage doit être fixé sur un autre support d'ancrage.

4. Vérification des installations

Une fois l'installation terminée il est conseillé de prendre du recul (pause-café, pipi, etc....) puis de revenir sur son installation afin de la contrôler avec un regard nouveau.

Ce double contrôle peut être effectué par le même EGA ayant installé l'atelier et/ou un autre EGA.

Lors de ce contrôle, seuls les éléments de sécurité sont passés en revue, exemple :

- Mousqueton vissé tête en bas et tourné extérieur du tronc
- Vérification des diamètres d'ancrage ...
- etc.

Une bonne pratique est d'identifier ses ancrages sur un document et de s'en servir pour réaliser le contrôle.

6. Diagnostic

CEPALE considère le diagnostic formalisé (écrit) comme faisant partie des obligations de moyen.

Une fiche diagnostique formalisée est la seule preuve que l'analyse physiologique, pathologique et mécanique de l'Arbre a bien été réalisée en cas d'incident lié à la rupture d'un ancrage.